

C.C.A.S.

LE TREPORT

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

Conseil d'Administration du 9 mars 2023



SOMMAIRE

I – INTRODUCTION

- 1) Rappel réglementaire ----- p 1
 2) Le contenu du DOB ----- p 1

II – ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ----- p 2

III – DONNEES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES ET MISSIONS DU C.C.A.S. --- p 2

IV – ANALYSE RETROSPECTIVE

A – LE BUDGET PRINCIPAL

- 1) Bilan financier 2019/2022 : recettes et dépenses de fonctionnement et d'investissement
 a) Section de fonctionnement : recettes - dépenses ----- p 3
 b) Section d'investissement : recettes – dépenses ----- p 7
 2) Résultat des exercices ----- p 8
 3) Dettes et emprunts ----- p 9

B – LE BUDGET ANNEXE

- 1) Bilan financier 2019/2022 : recettes et dépenses de fonctionnement et d'investissement
 a) Section de fonctionnement : recettes – dépenses ----- p 10
 b) Focus sur la masse salariale ----- p 14
 c) Section d'investissement : recettes – dépenses ----- p 14
 2) Résultat des exercices ----- p 14
 3) Dettes et emprunts ----- p 15

V – LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

A – LE BUDGET PRINCIPAL : recettes et dépenses

- 1) Les recettes de fonctionnement ----- p16
 2) Les dépenses de fonctionnement ----- p16
 3) Les recettes d'investissement ----- p16
 4) Les dépenses d'investissement ----- p16

B – LE BUDGET ANNEXE : recettes et dépenses

- 1) Les recettes de fonctionnement ----- p16
 2) Les dépenses de fonctionnement ----- p17
 3) Les recettes d'investissement ----- p17
 4) Les dépenses d'investissement ----- p17

I - INTRODUCTION

1) RAPPEL REGLEMENTAIRE

Le débat d'orientations budgétaires a été rendu obligatoire par la Loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République est venu apporter des précisions concernant les dispositions relatives au débat d'orientations budgétaires.

Ce débat doit s'appuyer sur un rapport qui permettra à l'assemblée délibérante :

- De discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif ;
- D'être informée sur l'évolution de la situation financière de l'établissement ;
- De débattre de la stratégie financière de l'établissement.

Il est précisé dans ce même article que le Conseil d'Administration doit prendre acte de ce débat par une délibération spécifique.

Il doit être transmis au Préfet du Département et au Président de la Communauté de Commune dont la commune est membre mais aussi faire l'objet d'une publication conformément au décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du ROB (rapport d'orientations budgétaires).

Ces éléments prendront en compte les budgets principaux et les budgets annexes.

2) LE CONTENU DU DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Le débat d'orientations budgétaires (DOB) doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif. Il ne doit pas avoir lieu au cours de la même séance que l'examen du budget primitif.

Le DOB doit en effet éclairer les administrateurs sur les équilibres budgétaires et ils doivent avoir le temps suffisant « d'intégrer » ces éléments avant le vote du budget.

L'article L2312-1 de loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République prévoit que le débat d'orientations budgétaires doit faire l'objet d'un rapport.

Ce rapport doit comporter :

- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolutions retenues pour construire le projet de budget ;
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes ;
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget. Les orientations devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Les objectifs retenus pour la construction du budget primitif 2023 seront les suivants :

- Maîtrise des dépenses de fonctionnement ;
- Optimisation des recettes ;
- Poursuite des investissements : travaux sur les biens du C.C.A.S. ;
- Optimiser l'accompagnement des publics en difficulté.

II – ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

Sur la période 2022 – 2024, l'économie française traverserait trois phases bien distinctes : une résilience meilleure que prévue au cours de la plus grande partie de 2022, un net ralentissement pendant l'hiver 2023 et une reprise de l'expansion économique en 2024.

Pour 2023, la projection est entourée d'incertitudes très larges, liées à l'évolution de la guerre russe en Ukraine. Les aléas portent à la fois sur les quantités et les prix d'approvisionnement en gaz, ainsi que sur l'ampleur et la durée des mesures gouvernementales de protection des ménages et des entreprises.

Dans ce cadre, la bonne santé financière du C.C.A.S. constitue un atout majeur et permet de maintenir une offre de service constante, de qualité et variée à l'ensemble des Tréportais.

III – DONNEES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES ET MISSIONS DU C.C.A.S.

Le dernier recensement de la population s'établit à 4533 habitants au 1^{er} janvier 2023, soit une baisse de 3.20% par rapport à 2022.

Les attributions du C.C.A.S., sont définies par le code de l'action sociale et des familles et le décret du 6 mai 1995.

Il a pour mission essentielle de mettre en œuvre une action sociale générale sur le territoire de la commune, en direction de toute la population.

Il a la responsabilité d'animer une action générale de prévention et de développement social en lien étroit avec les services ou institutions à caractère public ou privé qui œuvrent dans le champ des solidarités.

Il a vocation à s'adresser à un public très large : seniors, personnes en situation de précarité sociale et économique, personnes handicapées, jeunes.

Il anime une action générale de prévention et de développement social, participe activement à l'animation sociale du territoire avec les autres acteurs locaux dans ce domaine.

Enfin, il agit en cohérence avec les orientations municipales. Il est l'outil privilégié de la ville pour la mise en œuvre de sa politique sociale.

Le C.C.A.S. du Tréport :

- Accueille et accompagne le public sur site ;
- Assure les liens administratifs suite à la modernisation des administrations supprimant les accueils physiques ;
- Instruit les demandes d'aide sociale légale : 17 dossiers et 17 obligations alimentaires en 2022 ;
- Propose des aides facultatives suivant le règlement des aides sociales facultatives voté le 1^{er} juillet 2020 ;
- Gère un service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) : 165 bénéficiaires et 31 aides à domicile au 31 décembre 2022 ;
- Gère l'installation d'appareils de téléassistance : 48 bénéficiaires au 31 décembre 2022 ;
- Intervient auprès du public avec les partenaires : mission locale – Département (assistante sociale) – CLIC de la Vallée de la Bresle – Espace social l'Ancre ;
- Gère les domiciliations : 26 dossiers au 31 décembre 2022 soit une hausse de 188 %.

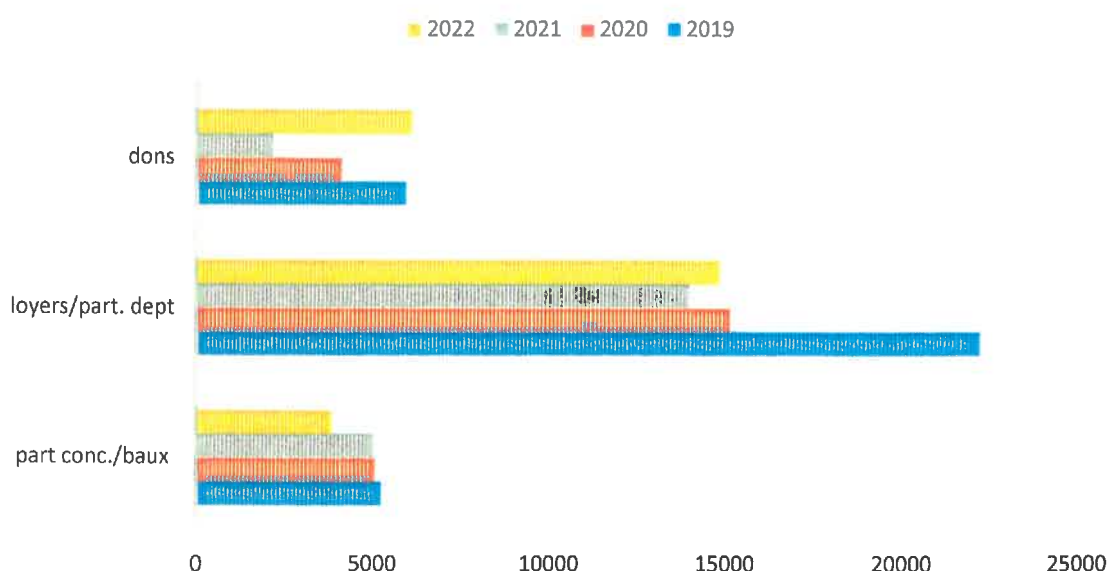
IV – ANALYSE RÉTROSPECTIVE**A- LE BUDGET PRINCIPAL DU C.C.A.S. : M14****1) BILAN FINANCIER 2019-2022 : recettes et dépenses de fonctionnement et d'investissement**

Les dépenses de fonctionnement du budget principal sont essentiellement allouées aux aides sociales facultatives attribuées par le C.C.A.S.. Les recettes proviennent des revenus des immeubles, des baux ruraux et divers dons.

a) Section de fonctionnement : dépenses – recettes**RECETTES**

		2019	2020	2021	2022	EVOLUTION	
		CA (en €)	CA (en €)	CA (en €)	CA (en €)	2019/2022 (en %)	2021/2022 (en %)
013	Atténuation de charges	0	0	0	0		
70	Produits de services, domaines et ventes diverses	5324.21	5056.93	5025.49	3825.15	-27%	-23.90%
73	Impôts et taxes	0	0	0	0		
74	Dotations et participations	0	0	10000	40000	+100%	+300%
75	Autres produits de gestion courante	22233.33	15153.83	13951.33	14846.94	-33.30%	+6.5%
TOTAL DES RECETTES DE GESTION DE SERVICES		27467.54	20210.76	28976.82	58672.09	+113.60%	+102.50%
76	Produits financiers	0	0	0	0		
77	Produits exceptionnels	5915.76	4119	2175.71	6078	+2.80%	+179.40%
78	Reprises provisions	0	0	0	250		
TOTAL DES RECETTES DE PRODUITS EXCEPTIONNELS		5915.76	4119	2175.71	5328	+7%	+190.90%
TOTAL DES RECETTES REELLES		33383.3	24329.76	31152.53	65000.09	+94.70%	+108.70%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	0		0	0	0
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	0	0		0	0	0
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0	0		0	0	0
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		33383.3	24329.76	31152.53	65000.09	+94.70%	+108.70%

REPARTITION DES RECETTES - M14



Nous pouvons constater une hausse des recettes réelles de fonctionnement à hauteur de **108.70 %** par rapport à 2021 et répartie comme suit :

- Les produits et services (chapitre 70) correspondent :
 - à la part des concessions du cimetière communal reversée au C.C.A.S.,
 - aux loyers provenant des baux ruraux : terres agricoles appartenant au C.C.A.S. sur les communes du Tréport et de Criel.

Baisse de 23.9 % en partie liée à la baisse de la part des concessions funéraires.

- les dotations et participations : Subvention de fonctionnement à l'épicerie solidaire de l'Ancre : le C.C.A.S. participe au fonctionnement à hauteur de 40.000,00 € maximum annuel. La ville du Tréport verse la subvention d'équilibre.

- les autres produits de gestions courantes (chapitre 75) sont en hausse de 6.5 % et correspondent :
 - aux loyers des divers biens appartenant au C.C.A.S. : centre CALAMEL ainsi que le 2, rue du foyer et 84, avenue des Canadiens.

- les produits exceptionnels (chapitre 77) correspondent :
 - aux dons des divers organismes et notamment du Casino du Tréport.

Hausse de 179.40 % sans cause particulière.

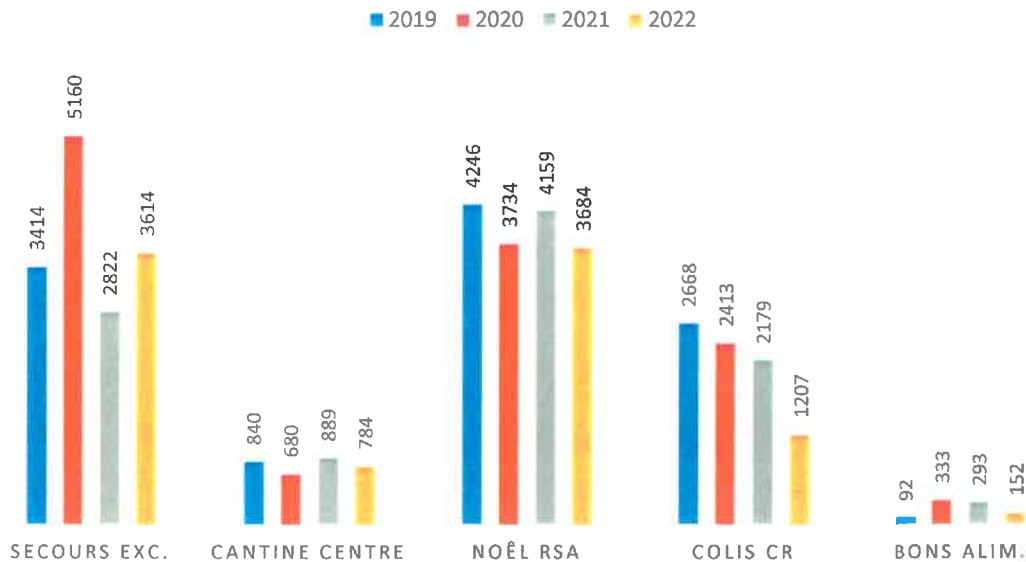
DEPENSES

		2019	2020	2021	2022	EVOLUTION	
		CA (en €)	CA (en €)	CA (en €)	CA (en €)	2018/2021 (en %)	2020/2021 (en %)
011	Charges à caractère général	9531.40	9156.63	10 183.15	7087.98	-25.70%	-30.40%
012	Charges de personnel	0	0	0	0	0	0
74	Atténuation de produits	0	0	0	0	0	0
65	Autres charges de gestion courante	17704.25	18475.71	26 329.31	55245.27	+212.10%	+109.90%
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES		27235.65	27632.34	36 512.46	62333.25	+128.9%	+70.80%
66	Charges financières	0	0	0	0		
67	Charges exceptionnelles	0	0	102.34	0		
68	Dotations semi-budgétaires	0	0	897	0		
TOTAL DES DEPENSES DE CHARGES EXCEPTIONNELLES		0	0	999.34	0		
TOTAL DES DEPENSES REELLES		27235.65	27632.37	37 511.80	62333.25	+128.90%	+66.20%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6779	2659.60	952	2063	-69.60%	+116.70%
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		6779	2659.60	952	2063		
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		34014.65	30291.94	38 463.80	64396.25	+89.40%	+67.50%

REPARTITION DES DEPENSES PAR TYPE D'AIDE

TYPE D'AIDES	2019 (Montant en Euros)	2020 (Montant en Euros)	2021 (Montant en Euros)	2022 (Montant en Euros)	EVOLUTION 2019/2022 (en %)	EVOLUTION 2021/2022 (en %)
Secours exceptionnels	3413.52	5159.60	2 822.28	3614.43	+5.9%	+28.10%
Cantine + centre	839.80	679.60	889	784.06	-6.7%	-11.80%
Noël personnes défavorisées	4246.29	3734.53	4 159.20	3684.06	-13.30%	-11.5%
Colis Croix Rouge	2668	2413	2 179	1207	-54.80%	-44.60%
Bons alimentaires	92	333.62	293.11	152.52	+65.80%	-48%

REPARTITION/TYPE D'AIDE



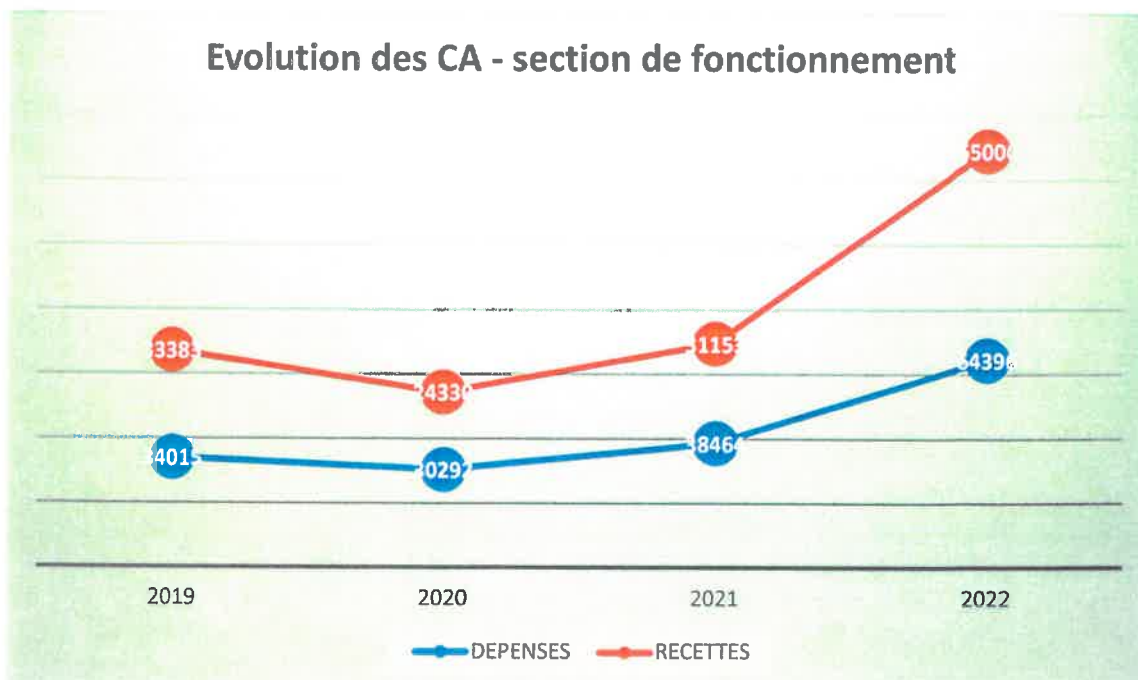
Nous pouvons constater une hausse des dépenses réelles de fonctionnement à hauteur de **67.50 %** par rapport à 2021 et répartie comme suit :

➤ les charges à caractère général (chapitre 011) correspondent :

- A l'entretien des biens du C.C.A.S. ;
- Aux divers achats informatiques ;
- Aux divers abonnements ;
- A l'achat des diverses fournitures ;
- Aux différentes réparations sur la voiture de service ;
- A la maintenance des logiciels ;
- Aux assurances des biens du C.C.A.S. ;
- Aux taxes foncières.

➤ les autres charges de gestion courantes (chapitre 65) correspondent :

- Aux bons de Noël 2021 pour les personnes défavorisées avec une baisse de 11.50 % (**66 familles inscrites pour 142 personnes**) ;
- Aux secours exceptionnels : hausse de 28.10% ;
- Aux prises en charge cantine – aides aux devoirs – centre de loisirs : baisse de 11.80 % ;
- Subvention de fonctionnement à l'épicerie solidaire de l'Ancrage : 40000,00 e pour l'année.

EVOLUTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS : 2019/2022

Nous pouvons constater que les dépenses ont été maîtrisées. En effet, la hausse des dépenses et des recettes est principalement due à la subvention de fonctionnement versée à l'Ancrage pour l'épicerie solidaire compensée par la subvention d'équilibre versée par la Ville du Tréport.

b) Section d'investissement : recettes – dépenses

RECETTES : Les recettes d'investissement correspondent aux amortissements des immobilisations.

		2019	2020	2021	2022
		CA (en €)	CA (en €)	CA (en €)	CA (en €)
010	Stock	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT		0	0	0	0
10	Dotations	0	0	0	0
138	Autres subventions	0	0	0	0
26	Participations	0	0	0	0
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES		0	0	0	0
021	Virement de la section de fct	0	0		0
040	Opérations d'ordre	6779	2659.60	952	2063
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		6779	2659.60	952	2063
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		6779,00	2659.60	952,00	2063,00

DEPENSES

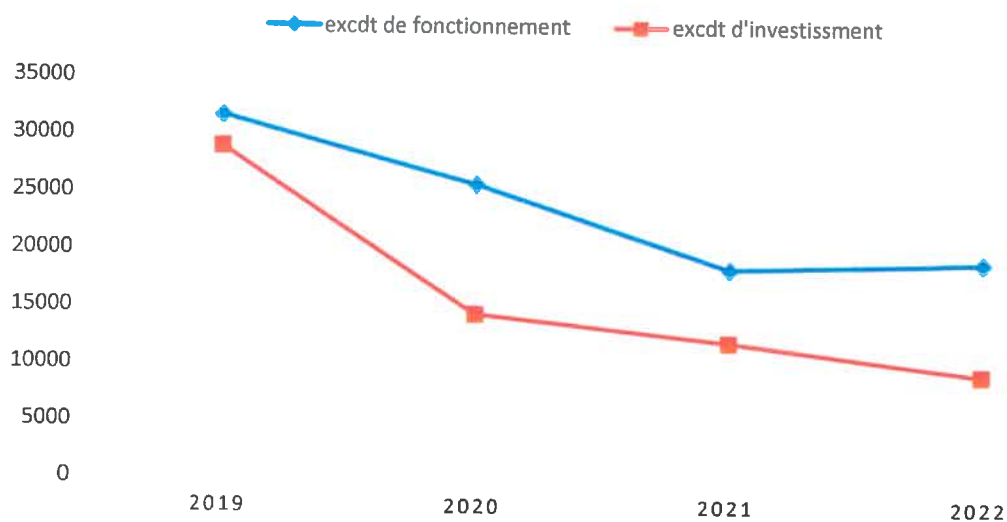
		2019	2020	2021	2022
		CA (en €)	CA (en €)	CA (en €)	CA (en €)
010	Stocks	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0
204	Subvention d'équipement	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	49768.32	17252.51	3 333.80	4877.40
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT		49768.32	17252.51	3333.80	4877.40
10	Dotations	0	0	0	0
13	Subvention d'investissement	0	0	0	0
16	Emprunt – dettes	0	0	0	0
18	Compte de liaison	0	0	0	0
26	Participation et créances rattachées	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0		0
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES		0	0	0	0
TOTAL DES DEPENSES REELLES		49768.32	17252.51	3333.80	4877.40
040	Opération d'ordre transfert entre sections	0	0		0
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		0	0	0	0
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		49768.32	17252.51	3 333.80	4877.40

➤ les immobilisations corporelles (Chapitre 21) correspondent à des travaux sur les biens du C.C.A.S. : en 2021, remplacement d'une chaudière dans le logement de la rue du Foyer.

2) Résultat des exercices

	2019	2020	2021	2022
Excédent de fonctionnement (en €)	31 762.41	25800.23	18 488.96	19092.80
Excédent d'investissement (en €)	29 112.89	14519.98	12 138.18	9323.78

RESULTATS DES EXERCICES (FONCTIONNEMENT - INVESTISSEMENT)



L'excédent de fonctionnement 2022 sera affecté au budget 2023 en recette de fonctionnement (002).

3) Dettes et emprunts

NEANT

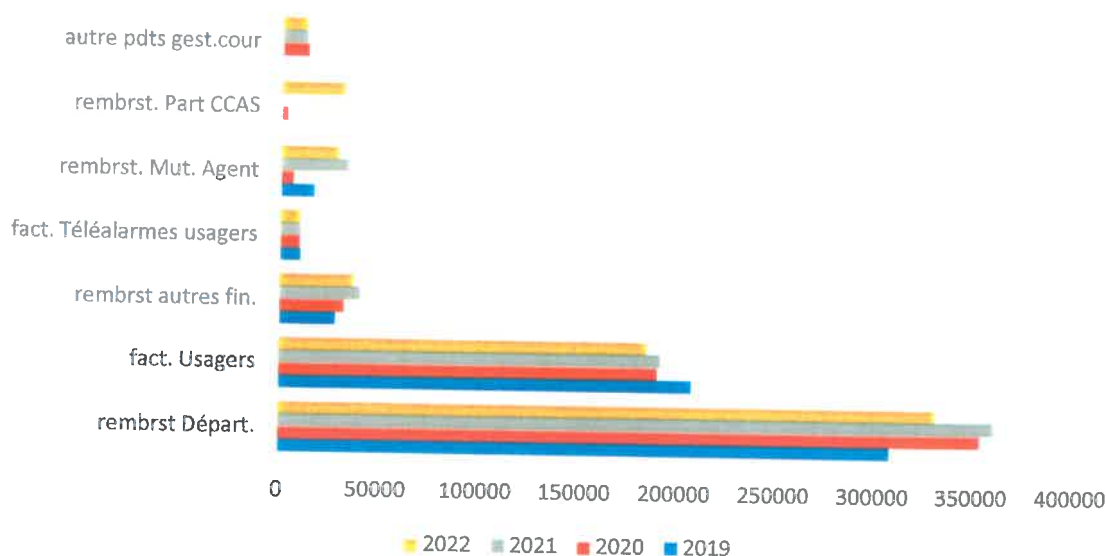
B – LE BUDGET ANNEXE DU C.C.A.S. : service d'aide à domicile : M22**1) BILAN FINANCIER 2019 – 2022 : recettes et dépenses de fonctionnement et d'investissement**

Les principales charges et recettes de ce budget sont le personnel et le fonctionnement du service d'aide à domicile.

a) Section de fonctionnement : dépenses – recettes**RECETTES**

		2019	2020	2021	2022	EVOLUTION	
		CA (en €)	CA (en €)	CA (en €)	CA (en €)	2019/2022 (en %)	2021/2022 (en %)
733	Pdt à la charge du Département	307 700.82	354 191.20	360 720.91	331 094.64	+7.6%	-8.30%
734	Pdt à la charge de l'utilisateur	207 451.66	190 566.98	191 944.77	185 328.45	-10.70%	-3.50%
738	Pdt à la charge d'autres financeurs	28 244.03	32 793.23	40 600.39	37 755.42	+33.70%	-7%
TOTAL GROUPE 1 : PRODUITS DE LA TARIFICATION		543 396.51	577 551.41	593 266.04	554 178.51	+20%	-6.60%
70	Produits sauf 7082	10 310.61	10 147.99	10 344.15	10 213.68	-1%	-1.30%
74	Subvention d'exploitation	65 000	100 000	50 000	100 000	+53.90%	+100%
75	Autres pdt de gestion courante	160.93	13 357.80	12 305.68	174.12	+8.20%	-98.60%
6419	Rembrt sur rémun.	16 829.78	6 458.14	33 997.02	29 024.65	+72.50%	-14.70%
6459	Rembrt sur charges SS	0	2699.43	93.51	31 616.97	+100%	+33711%
TOTAL GROUPE 2 : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION		92 301.32	132 663.36	106 740.36	171 029.42	+85.30%	+60.30%
77	Produits excep.	0	0	47.11	0	0	-100%
78/79	Autres pdts	0	0	0	721	+100%	+100%
TOTAL GROUPE 3 : PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES		0	0	47.11	721.00		
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		635 697.83	710 214.77	700 053.54	725 928.93	+14.20%	+3.70%

REPARTITION DES RECETTES - M22



Nous pouvons constater une hausse des recettes de 3.70 % (essentiellement dues à l'augmentation de la subvention d'équilibre) répartie comme suit :

➤ les produits à la charge du Département (Compte 733) correspondent aux remboursements de l'APA – PA – PH – PCH par le Département.

➤ les produits à la charge de l'utilisateur (compte 734) correspondent à la facturation aux usagers.

➤ les produits à la charge d'autres financeurs (compte 738) correspondent aux remboursements des caisses autres que le Département (caisses de retraite – mutuelle...).

➤ les produits sauf 7082 (compte 70) correspondent à la facturation des téléalarmes aux usagers.

Baisse de 1.30 %.

Au 31/12/2020 : 47 abonnés

Au 31/12/2021 : 44 abonnés

Au 31/12/2022 : 44 abonnés

La baisse est due aux fluctuations des installations et des retraits lissés sur l'année.

➤ la subvention d'exploitation (compte 74) correspond à la subvention d'équilibre versée par la Ville.

Hausse de 100%.

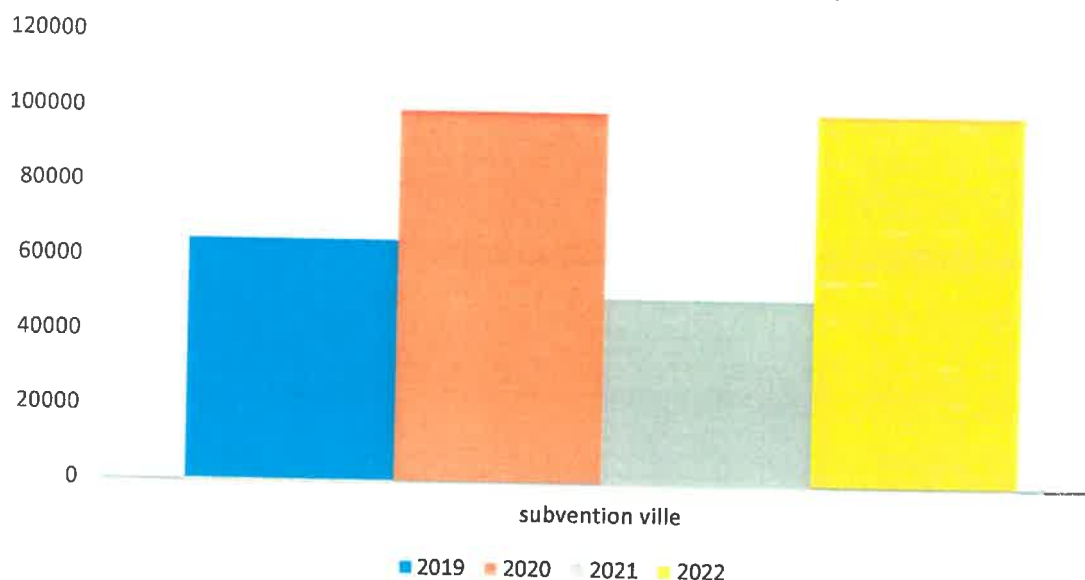
Cette hausse est due au complément de traitement indiciaire qui a été versé aux agents du C.C.A.S. fin 2022 avec un effet rétroactif au 1/04/2022.

➤ les autres produits de gestion courante (compte 75) correspondent aux trop versés CESU (bénéficiaires réglant leurs factures avec des titres CESU).

➤ les remboursements sur rémunération (compte 6419) correspondent aux remboursements effectués par la CPAM pour les agents en arrêt de maladie ordinaire (subrogation).

➤ les remboursements sur charge de sécurité sociale (compte 6459) correspondent à un remboursement URSSAF et à un versement du Département destiné à compenser une partie du complément de traitement indiciaire versé aux agents.

EVOLUTION DE LA SUBVENTION D'EQUILIBRE

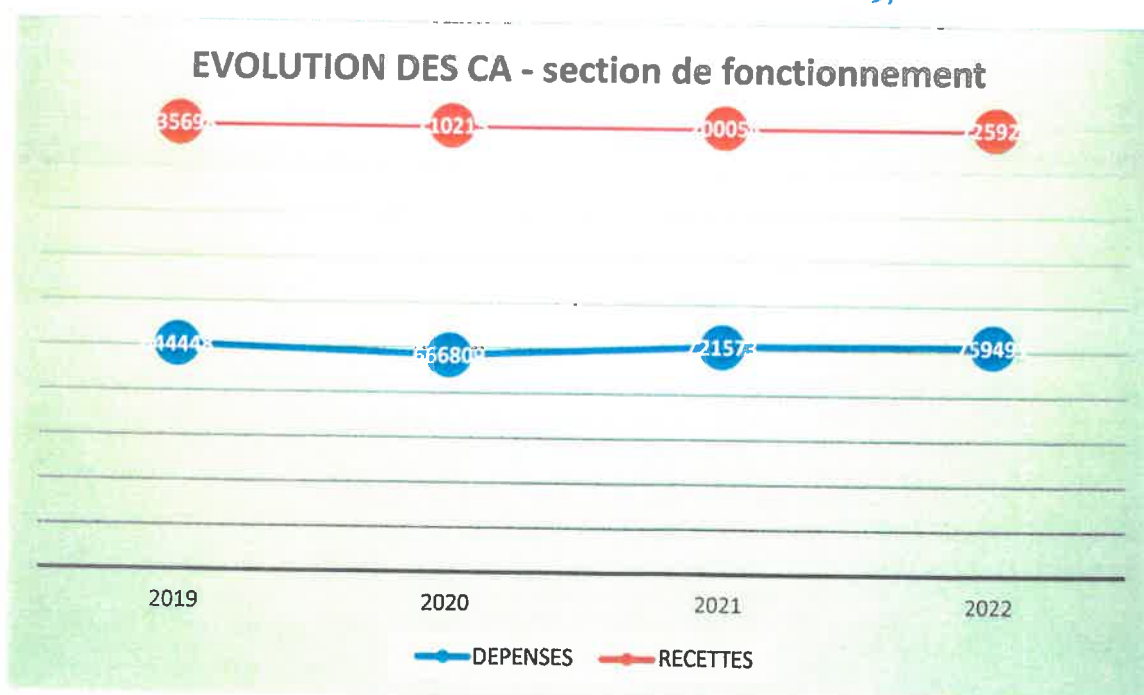
**DEPENSES**

		2019	2020	2021	2022	EVOLUTION	
		CA (en €)	CA (en €)	CA (en €)	CA (en €)	2018/2021 (en %)	2020/2021 (en %)
60	Achats	3 156.67	7 638.66	15 410.44	6 393.48	+102.70	-58.60%
61	Services extérieurs	10 226	9 825	9 581	9 602	-6.10%	+0.30%
62	Autres services extérieurs	1 132.17	833.66	894.32	295.45	-73.90%	-67%
TOTAL GROUPE 1 : DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE		14 514.84	18 297.32	25 885.76	16 300.93	+12.30%	-37.10%
633	Impôts et taxes	10 662.10	8 190.54	8 809.77	9 325.31	-12.60%	-5.90%
641	Rémunération	544 750.01	560 690.11	594 327.22	635 294.50	+16.70%	+6.90%
645	Charges de sécurité sociale	60 987.31	63 598.21	74 844.25	81 942.09	+34.40%	+9.5%
647	Autres charges sociales	1 672.80	2 159.60	2 501.10	2 711.20	+62.10%	+48.90%
TOTAL GROUPE 2 : DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL		618 072.22	634 638.76	680 482.34	729 273.10	+18%	+7.20%
65	Autres charges de gestion courante	6 689.98	9 489.58	9 464.49	10 868.09	+62.5%	+14.90%
616	Prime d'assurance	1 798.32	1 812.87	1 815.30	611.15	-66.10%	-66.40%
618	Divers	480	492	498	0	-100%	-100%
627	Services bancaires et assimilés	510.11	538.10	703.81	127.68	-75%	-81.90%
6156	Maintenance	1 486.87	1 516.78	1 521.17	1 527.26	+2.80%	+0.40%
6615	Intérêts ligne de tres.	0	23.73	92.05	144.94	+100%	+57.50%
673	Titres annulés	15.41	0	51.21	638.08	+4040.70%	+1146%
681	Dotations aux dépréciations						
TOTAL GROUPE 3 : DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE		11 860.69	13 873.06	15 205.03	13 917.20	+17.40%	-8.5%
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		633 317,75	666 809,14	721 573,13	759 491,23	+17,90%	+5,30%

Nous pouvons remarquer une hausse des dépenses en 2022 de +5.30% et répartie comme suit :

- les achats (compte 60) correspondent aux achats de fournitures pour les aides à domicile (gants...). Baisse de 58.60 %. Les achats supplémentaires en 2021 dûs au virus du COVID ont été moindre cette année. Les stocks ont servis à continuer à assurer la protection des agents.
- les services extérieurs (compte 61) correspondent à la location des téléalarmes auprès de la société GTS : hausse de 0.30%. Cette baisse est due aux fluctuations des installations et des retraits lissés sur l'année.
- les autres services extérieurs (compte 62) correspondent aux téléphones professionnels attribués aux aides à domicile. Baisse de 67 %. En effet, la majorité des téléphones mis à dispositions des agents du service d'aide à domicile ne servaient pas. Le choix a donc été fait de les arrêter.
- les impôts et taxes (compte 633) correspondent aux cotisations URSSAF et CDG.
- la rémunération (compte 641) correspond aux rémunérations versées aux agents, titulaires et contractuels. Hausse de 6.90% ;
- les charges de sécurité sociale (compte 645) correspondent aux cotisations URSSAF et IRCANTEC.
- les autres charges sociales (compte 647) correspondent aux frais de médecine préventive.
- les autres charges de gestion courante (compte 65) correspondent à la participation C.C.A.S. pour les bénéficiaires CARSAT et aux créances irrécouvrables.
- la prime d'assurance (compte 616) correspond aux assurances en responsabilité civile.
- divers (compte 618) correspond aux frais à régler pour le transfert de la DADSU.
- les services bancaires et assimilés (compte 627) correspondent aux frais de CESU.
- la maintenance (compte 6156) correspond à la maintenance des logiciels par les éditeurs des logiciels.

EVOLUTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2019/2022



b) Focus sur la masse salariale

La masse salariale représente 96.02% des dépenses réelles de fonctionnement du budget annexe.

Elle connaît une augmentation de 7.20% entre 2021 et 2022 essentiellement dû à l'augmentation du point d'indice servant de calcul à la rémunération des fonctionnaires et à la mise en place d'un nouveau complément de traitement indiciaire au 1^{er} avril 2022.

Les données suivantes sont issues du bilan social 2021.

Effectifs : 34 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2021

- 29 fonctionnaires
- 5 contractuels

Les agents dépendent tous de la filière sociale catégorie C

c) Section d'investissement : recettes – dépenses**RECETTES :**

Les recettes d'investissement correspondent aux provisions

		2019	2020	2021	2022
		CA (en €)	CA (en €)	CA (en €)	CA (en €)
491	Provisions	0	0	1 059	0
TOTAL DES RECETTES		0	0	1 059	0
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		0	0	1 059	0

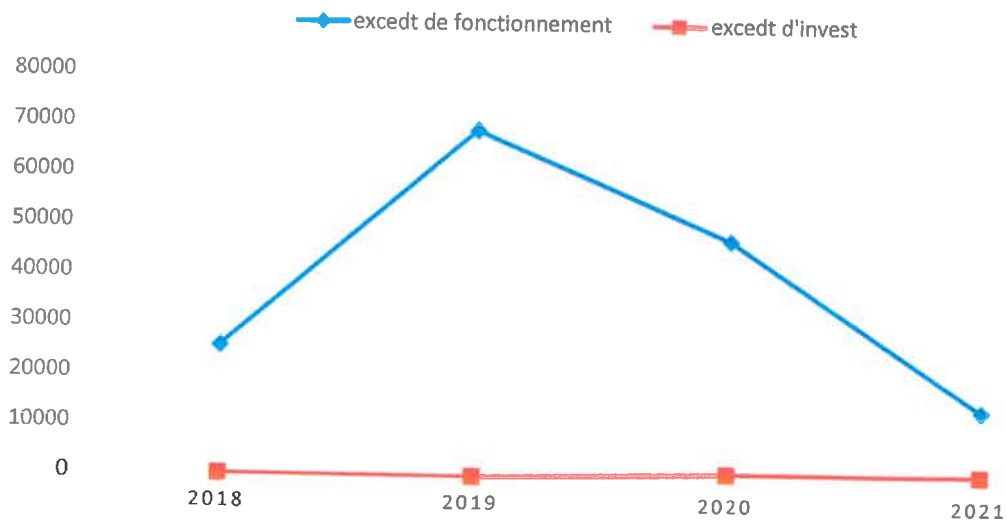
DEPENSES :

		2019	2020	2021	2022
		CA (en €)	CA (en €)	CA (en €)	CA (en €)
491	Provisions pour dépréciations	0	0	0	721
TOTAL DES DEPENSES		0	0	0	721
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		0	0	0	721

2) Résultat des exercices

	2019	2020	2021	2022
Excédent de fonctionnement (en €)	25654.97	69060.60	47 541.01	13 978,71
Excédent d'investissement (en €)	0	0	1059,00	338,00

RESULTATS DES EXERCICES : FONCTIONNEMENT - INVESTISSEMENT



L'excédent de fonctionnement 2022 sera affecté au budget 2023 en recette de fonctionnement (002).

3) Dettes et emprunts

Une ligne de trésorerie est active auprès du Crédit Agricole Normandie Seine. Elle peut couvrir les besoins à hauteur de 70 000,00 €.

V – LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

La préparation du budget 2023 s'inscrit dans la continuité de la consigne donnée pour les exercices précédents à savoir : stabiliser les dépenses de fonctionnement.

A – LE BUDGET PRINCIPAL

Au 1^{er} janvier 2023 la nomenclature M14 est abandonnée au profit de la nomenclature M57.

Cette nomenclature est la plus récente et a été instaurée au 01/01/2015.

Le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics...).

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

1) Les recettes de fonctionnement

Considérant les recettes 2022, il conviendra d'inscrire pour 2023 :

- Les produits de services à hauteur de 4 000,00 €,
- La subvention d'équilibre de la Ville pour 22 000,00 €,
- Les autres produits de gestion courante : 15 000,00 €,
- Les produits exceptionnels : 6 000,00 €.

L'excédent de fonctionnement permettra d'équilibrer le budget 2023 pour 19 092.80 €.

2) Les dépenses de fonctionnement

Il sera proposé d'inscrire pour les dépenses de fonctionnement :

- 7 500,00 € au chapitre 011,
- 56 000,00 € au chapitre 65. Les aides exceptionnelles, attribuées en fonction du règlement des aides sociales facultatives pourront évoluer et augmenter afin d'aider au mieux les populations les plus défavorisées. La subvention versée à l'Ancrage pour le fonctionnement de l'épicerie solidaire reste fixée à 40 000,00 €.

3) Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement correspondent aux opérations d'ordre pour les amortissements et à l'excédent d'investissement reporté en RO01 pour 9 323.78 €.

4) Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement permettront de prévoir l'achat d'un nouveau logiciel pour le service d'aide à domicile et des travaux sur les biens du C.C.A.S..

B – LE BUDGET ANNEXE

1) Les recettes de fonctionnement

Les recettes du budget annexe sont soumises au nombre de bénéficiaires du service d'aide à domicile.

Ce dernier étant en constante évolution, nous pouvons inscrire des recettes majorées de 3% soit 750 000,00 €.

La subvention d'équilibre de la ville sera cette année de 143 000,00 €.

L'excédent de fonctionnement permettra d'équilibrer le budget 2023 pour 13 978.71 €.

2) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de personnel sont l'un des enjeux majeurs compte tenu de leur importance dans le budget de fonctionnement. C'est aussi le premier poste de dépense du total des dépenses de fonctionnement. Il faudra prévoir une inscription budgétaire majorée de 3% soit 750 000,00 €.

Pour les autres postes de dépenses, il faudra inscrire :

- Groupe 1 (dépenses afférentes à l'exploitation) : 15 500,00 €,
- Groupe 3 (dépenses afférentes à la structure) : 16 000,00 €

3) Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement proviennent de l'excédent d'investissement reporté de 2021 soit 338 €.

4) Les dépenses d'investissement

Pas de dépenses d'investissement prévues pour le budget annexe.